

**PROGRAMME DU STAGE
DES NOUVEAUX COMMISSAIRES ENQUETEURS**

Le Mardi 5 et le Mercredi 6 février 2019

1^{er} jour :à la Maison Diocésaine 9 bis Boulevard Voltaire à Dijon
(L'entrée en venant du Sud est située sur la droite après le Secours Catholique.
Parking visiteurs sur la droite, à la barrière annoncer que vous êtes de la CCEBo).

Le Mardi 5 février 2019 en salle Parisot

- | | |
|-------------------|--|
| 8 h 45 – 9 h 00 | Accueil des stagiaires. |
| 9 h 00 – 9 h 45 | L'enquête publique. Définition. Évolution. La concertation avec le public. Participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes. Les différents types d'enquête. M. Olivier. CCEBo(Compagnie des commissaires Enquêteurs de Bourgogne). |
| 9 h 45 - 10 h 30 | Le commissaire enquêteur. Qui est-il ? Ses qualités. La désignation. Incompatibilité. Indépendance du Commissaire enquêteur. Les pouvoirs et les obligations du Commissaire enquêteur. M. Simonnot . CCEBo. |
| 10 h 30 - 10 h 40 | Pause |
| 10 h 40 – 11 h 30 | Organisation de l'enquête. Étude du dossier. Composition du dossier. Concertation avec l'autorité ouvrant l'enquête. L'arrêté ouvrant l'enquête. Publicité de l'enquête. M. Olivier. |
| 11 h 30 – 12 h 10 | Le rôle du Commissaire Enquêteur avant l'enquête. Pouvoirs et obligations. Visite des lieux. Audition du porteur de projet. Signature des registres. Mise au point des modalités de réception du public. M. Simonnot . CCEBo. |
| 12 h 10 – 12 h 30 | Présentation de la compagnie régionale, Articulation. Ses ressources. Ses aides. Le tutorat. Les secteurs techniques de la CNCE. Bibliothèques. Site Internet. Le secrétariat. Distribution du guide du CE. Mr Olivier. CCEBo |
| 12 h 30 – 14 h 00 | Déjeuner sur place. (Restaurant sur place, prix 17 € avec entrée, plat, fromage, dessert, café et vin). |
| 14 h 00 - 15 h 30 | Éléments du dossier : l'Etude d'impact, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale. M Terpent de la DREAL Bourgogne Franche-Comté |
| 15 h 30 - 16 h 15 | Présentation des outils de diffusion de données de la DREAL BFC", par Mme BEAUMANOIR de la DREAL Bourgogne Franche-Comté. |
| 16 h 15 - 16 h 30 | Pause |
| 16 h 30 – 17 h 20 | Le rôle du Commissaire enquêteur pendant l'enquête. Réception du public, des associations, du courrier. Réunion publique. Prolongation de l'enquête. Clôture. Autres tâches. M. Simonnot. CCEBo. |
| 17 h 20 – 17 h 45 | Rôle du Commissaire enquêteur après l'enquête. Communication des observations. Auditions diverses. Audition du maître d'ouvrage. Devoir de réserve. M. Simonnot. CCEBo. |

17 h 45 – 18 h 00 Résumé de la journée

2^{ème} jour : au siège de la DREAL Bourgogne, 19 Bis et 21 Boulevard Voltaire à Dijon
(Stationnement : des parkings à l'intérieur de l'enceinte et un autre le long de l'avenue).

Le mercredi 7 février 2018 en salle Auxerre.

- | | |
|-------------------|--|
| 9 h 00 – 9 h 20 | La suspension de l'enquête. L'enquête complémentaire. Procédures permettant de modifier le projet. Quand. Comment. Particularités. M. Simonnot. CCEBo. |
| 9 h 20 - 10 h 10 | L'enquête unique - L'autorisation environnementale unique. Champs. -Particularités réglementaires. Le rapport M. Olivier CCEBo |
| 10 h 10 - 10 h 45 | Le rapport d'enquête. Généralités. Déroulement de la procédure. Analyse des observations recueillies. Conclusion et avis du CE. Motivation de l'avis. Demande de compléter les conclusions du CE. M. Voye du Tribunal Administratif. |
| 10 h 45 – 11 h 00 | Pause |
| 11 h 00 – 11 h 20 | L'indemnisation. La demande d'indemnisation. La décision d'indemnisation. Le fonds d'indemnisation. M.Voye du Tribunal Administratif. |
| 11 h 20 – 12 h 30 | La motivation des conclusions et l'avis du CE. Les règles de droit. La jurisprudence : ce qu'il ne faut pas faire et ce qu'il faut faire. La rédaction des conclusions. L'avis. Les réserves et les recommandations. M. Olivier CCEBo |
| 12 h 30 - 14 h 00 | Déjeuner sur place. (Restaurant administratif cafétéria de 8 à 14€) |
| 14 h 00 – 14 h 20 | Le statut du Commissaire enquêteur. Généralités. Régime fiscal. Régime social. Cumul. M. Simonnot. CCEBo. |
| 14 h 20 – 14 h 45 | Les commissions d'enquête. M. Olivier. CCEBo. |
| 14 h 40 - 15 h 20 | Les enquêtes du code des relations entre l'administration et le public. Champ, Particularités. M. Olivier. CCEBo. |
| 15 h 20 - 15 h 30 | Pause |
| 15 h 30 - 16 h 30 | Les enquêtes relevant du Code de l'expropriation. Particularités. L'enquête de déclaration d'utilité publique. L'enquête parcellaire. M. Olivier CCEBo |
| 16 h 30 - 18 h 00 | Résumé de la formation, sous forme-questions réponses..Jurisprudences.. Exemples de dossier. Exemples de rapport et PV de synthèse.. Mrs Olivier et Simonnot. CCEBo. |
| 18 h 00 | Fin du stage. |